

# PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile - Réunion publique du 16 février 2022

Commune de SAINT SAVOURNIN

## QUESTIONS ET REPONSES

Pour voir la vidéo en replay de la réunion publique :

<https://youtu.be/8II1y0ElurM>

**Q : A quelle date le PLUi sera opposable ?**

R : Au regard du calendrier prévisionnel, le PLUi deviendra opposable suite à son approbation en Conseil de Métropole et après avis favorable des conseils municipaux, autour de mars / avril 2023.

Au préalable, une phase importante d'enquête publique dès septembre 2022.

Pour suivre toute l'actualité sur la procédure d'élaboration du PLUi : <https://www.registre-numerique.fr/Concertation-PLUi-CT4>



> Le support de présentation diffusé ce soir sera mis à disposition dans le dossier dédié à la commune dans les jours qui suivront ici : <https://www.registre-numerique.fr/Concertation-PLUi-CT4/documents>

> Les éléments présentés sont au stade du projet. Vous participez à son élaboration au travers de la concertation proposée. Plusieurs temps importants :

- La réunion publique de ce soir;
- Les permanences proposées pour recevoir les pétitionnaires sur leur cas individuel : prendre RDV ici : <https://www.registre-numerique.fr/Concertation-PLUi-CT4/permanences>
- L'enquête publique sur le projet de PLUi arrêté : septembre 2022



> Pour consulter la synthèse des règles par zones : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-ct4/voir?document2=51949>

**Q :** Est-ce que pendant les permanences de Saint Savournin, on peut échanger aussi sur le PLU concernant les villes voisines (projet d'achat dans le Pays d'Aubagne).

R : Oui, des renseignements pourront être donnés sur les communes intégrées dans le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

**Q :** En introduction, Monsieur le Maire a fait référence à un document en cours d'élaboration sur les risques par les services de l'Etat, de quoi s'agit-il ?

R : Il s'agit du Plan de Prévention des Risques Minier en cours d'élaboration par les services de l'Etat : suivre la concertation sur ce document : [Saint-Savournin : bassin de lignite de Provence / La prévention / Environnement, risques naturels et technologiques / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône \(bouches-du-rhone.gouv.fr\)](#)

**Q :** Les emprises du risque inondation par ruissellement seront-elles accessibles lors des permanences ?

R : Oui le détail des planches graphiques, et celles relatives au risque inondation par ruissellement pourra être partagé lors des permanences dédiées.